

# **VILLE D'ÉPERNON**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018 à 20h30  
SALLE DES TOURELLES**

...

**COMPTE RENDU**

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

**DATE DE LA CONVOCATION**  
04/09/2018

L'an deux mille dix-huit, le 10 septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice

Présents

Pouvoirs

Votants

Étaient présents :

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

**Absents Excusés :**

QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à RAMOND Françoise  
MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à BONVIN Béatrice  
GAUTIER Martine, pouvoir à BASSEZ Rosane  
JOSEPH Jean, pouvoir à BELHOMME François  
GUITARD Régine  
BREVIER Chantal, pouvoir à BOMMER Danièle  
CHERGUI Cendrine

**Absents :**

CASANOVA Paulette  
PHILIPPE Didier  
BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : BELHOMME François

...

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU**

#### **II – DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

#### **III – AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 3.1 - Modification des commissions communales.
- 3.2 - Remplacement d'un siège vacant au sein du Centre communal d'action sociale.

#### **IV - AFFAIRES FINANCIÈRES**

- 4.1 – Contribution au Fonds social logement.

#### **V – URBANISME – FONCIER**

- 5.1 - Acquisition d'une parcelle non bâtie cadastrée section AKa 262 appartenant à la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France.

#### **VI- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

## **INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE À UNE DÉMISSION**

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Robert STECK a transmis sa lettre de démission, pour raison de santé en date du 19/07/2018.

L'Article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au Maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire qui en informe le représentant de l'État.

Dans le respect de l'article L.270 du Code Électoral, qui précise que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque raison que ce soit* ».

Madame Yolande DEPRESZ, suivante de la liste « Ensemble pour Épernon » a présenté sa démission ayant quitté Épernon ; c'est Monsieur Denis METRAL-CHARVET, le suivant de la liste qui remplace Monsieur Robert STECK.

Monsieur Denis METRAL-CHARVET est immédiatement installé.

### **I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

À l'unanimité des membres présents, le dernier compte-rendu du Conseil municipal est approuvé.

### **II – DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Madame RAMOND Maire donne lecture des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs :

#### **1/Il est conclu les marchés à procédure adaptée suivants :**

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la programmation et la faisabilité de la rénovation de l'espace culturel des Prairiales

- Société ASCOREAL de Limoges (87000), d'un montant de 24 500 € HT, soit 29 400 € TTC.

Travaux d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite à l'école Louis Drouet, 2 rue de la Madeleine

- Lot n° 1 Démolition-Gros-œuvre-VRD : Entreprise ÉTIENNE DAZARD ET FILS de Bonneval (28800), d'un montant de 38 020,50 € HT, soit 45 624,60 € TTC
- Lot n° 2 Métallerie/Serrurerie : Entreprise AVEZ de Châteaudun (28200), d'un montant de 19 335,44 € HT, soit 23 202,52 € TTC
- Lot n° 3 Électricité/CFO (Courant Fort) : Entreprise LTE de Mainvilliers (28302), pour un montant de 5 027,28 € HT, soit 6 032,74 € TTC
- Lot n° 4 Élévateur PMR : Entreprise ERMHES de VITRE (35504), pour un montant de 34 400 € HT, soit 36 292 € TTC.

Afin que les enfants à mobilité réduite puissent se déplacer en toute autonomie, Madame BONVIN explique qu'il a été nécessaire :

- d'installer deux élévateurs à côté de chaque escalier, l'un pour se rendre de la cour du bas vers la cour du haut, l'autre pour se rendre au restaurant scolaire
- d'adapter l'escalier à côté de ces élévateurs.

Monsieur DAVID ajoute que c'était prévu dans le plan PMR pour cette année.

Reconstruction d'un mur de clôture au droit du Forum

- Entreprise DEOTTO de Gallardon (28320), d'un montant de 26 096,38 € HT, soit 31 315,66 € TTC.

Madame RAMOND précise que le mur du cimetière a été fait en priorité retardant légèrement la reconstruction du mur de clôture du Forum.

Monsieur DUCOUTUMANY précise que concernant le mur du cimetière, il reste les joints en finition et s'agissant du mur du Forum, les travaux débiteront le 24 septembre et s'acheveront le 19 octobre 2018.

Madame MARCHAND demande ce qui sera fait exactement.

Monsieur DUCOUTUMANY répond qu'il s'agit de la reprise du mur, il sera remonté à l'identique.

Madame MARCHAND demande si tout le chapeau sera repris pour éviter un écoulement et des frais ultérieurs.

Monsieur DUCOUTUMANY ne sait pas s'il sera repris sur toute la longueur. Il n'y a pas que le chapeau qui est abîmé ; il y a des infiltrations. L'ensemble des murs est fragilisé et placé sous surveillance. Il fera un point à ce sujet avec le service technique et reviendra vers le Conseil pour rendre réponse.

#### Réhabilitation et création d'aires de jeux

- Entreprise PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT de La Loupe (28240) d'un montant de 34 154,40 € HT, soit 40 985,28 € TTC.

Madame BONVIN explique qu'il s'agit de la deuxième partie de la réhabilitation du parc de la Peupleraie. Deux jeux avaient été installés pour les petits, l'année dernière et cette année, c'est le jeu pour les plus grands, de 6 à 12 ans ainsi qu'une balançoire pour les tout-petits et les jeux de la maternelle Louis Drouet qui sont installés.

Madame MARCHAND souhaite connaître à quelle date la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation et la faisabilité de la rénovation de l'espace culturel des Prairiales rendra son étude.

Monsieur DUCOUTUMANY répond qu'il y a un certain nombre de choses à réaliser à l'intérieur de cette salle. L'étude devrait être rendue d'ici six mois.

Madame MARCHAND ajoute vouloir cette information afin de déterminer en Conseil la priorité des travaux à effectuer.

#### **2/Il a été signé la convention de partenariat avec l'Association Épernon Patrimoine et Alentours :**

Objet : mise à disposition gratuite de l'immeuble communal dénommé « Conservatoire et Meules et Pavés » sis Avenue de la Prairie pour une durée de trois ans qui pourra être reconduite de façon expresse.

Monsieur ESTAMPE s'étonne que les conventions ne soient plus votées en Conseil municipal. Il s'interroge beaucoup et souhaite une clarification sur ce point.

Par ailleurs, l'article 3 de la convention l'a un peu interloqué : « *L'association est autorisée à mettre les locaux ou une partie des locaux à la disposition de ses membres etc. avec uniquement décision du Président. Il est étonné qu'il soit possible de prêter les locaux à un membre d'une association sur un bâtiment communal sans que cela passe par décision de la Mairie.*

Monsieur DUCOUTUMANY répond que cela doit avoir un lien avec l'association en elle-même.

Madame le Maire répond que cela vise les réunions associatives, lesquelles ne sont pas ouvertes à l'ensemble du public. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de souci.

Madame MARCHAND demande pourquoi le chapitre relatif à la subvention n'a pas été repris dans la nouvelle convention.

Madame le Maire répond que ce n'était pas très raisonnable de faire figurer ce chapitre et qu'il valait mieux supprimer ce passage.

### **III – AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **3.1 – Modification des commissions communales : Rapporteur F. RAMOND**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur STECK de son mandat de conseiller municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux conseillers pour lui succéder dans diverses commissions.

Il est rappelé que conformément à la composition des commissions délibérée par le conseil municipal le 14/04/2014 et mise à jour le 19/03/2018, un poste est réservé à la liste « Ensemble pour Épernon ».

Le conseiller démissionnaire étant issu de cette liste, seul un candidat issu de cette même liste peut lui succéder afin de respecter la représentation proportionnelle imposée par l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales.

La liste « Ensemble pour Épernon » présente les candidats suivants :

- **Commission Action Sociale et Logement** : Roland HAMARD en remplacement de Robert STECK
- **Commission Finances, Patrimoine et Personnel** : Roland HAMARD en remplacement de Monsieur STECK
- **Commission Environnement, Développement Durable, Commerces** : Isabelle MARCHAND en remplacement de Roland HAMARD
- **Commission Travaux** : Monsieur Denis METRAL-CHARVET en remplacement de Robert STECK
- **Commission Gestion du Domaine public, des manifestations sur l'espace public et des manifestations patriotiques** : Denis METRAL-CHARVET en remplacement de Robert STECK

RAPPEL DE L'ARTICLE L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Si un seul candidat par commission est présenté après appel à candidatures pour chacune des commissions, la nomination peut prendre effet immédiatement et Madame le Maire en donne lecture. Dans le cas contraire, le vote a lieu sur le principe du vote à main levée ou à bulletin secret.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la composition des membres des commissions citées ci-dessus.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres candidats pour la liste « Ensemble Épernon ». Il n'y en a pas et propose de voter à main levée pour cette liste sauf si certains souhaitent voter à bulletin secret. Ce n'est pas le cas.

Monsieur ESTAMPE demande si la dénomination de ces Commissions demeure la même.

Madame le Maire confirme.

A l'unanimité, le Conseil municipal APPROUVE la modification de la composition des commissions communales telle que susvisée.

#### **3.2 – Remplacement d'un siège vacant au sein du Centre communal d'action sociale : Rapporteur F. RAMOND**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Robert STECK de son mandat de conseiller municipal en date du 19/07/2018, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein du Centre communal d'action sociale.

Le conseiller démissionnaire étant issu de la liste « Ensemble pour Épernon », seul un candidat de cette liste peut lui succéder conformément à l'article R123-9 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit que le siège vacant est pourvu par un conseiller municipal choisi dans l'ordre de présentation de la liste qui a obtenu ce siège.

Madame Nathalie VAN CAPPEL est la suivante de la liste « Ensemble pour Épernon » présentée lors de l'élection des 6 membres du Centre communal d'action sociale en date du 16/02/2015.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur la désignation de Madame Nathalie VAN CAPPEL.

La désignation de Madame Nathalie VAN CAPPEL est adoptée à l'unanimité.

#### **IV – AFFAIRES FINANCIÈRES**

##### **4.1 – Fonds de Solidarité Logement : Rapporteur F. BELHOMME**

Monsieur F. BELHOMME, Adjoint à l'action sociale et logement informe l'assemblée que le Fonds de Solidarité Logement est un fonds partenarial placé sous la responsabilité des départements depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Il intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

Le Fonds de Solidarité Logement est abondé essentiellement par le Conseil Départemental, la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure-et-Loir, La Mutualité Sociale Agricole, les communautés de Communes, les communes, les CCAS, les Bailleurs Sociaux et les fournisseurs d'énergies,

Les participations sont centralisées par le Conseil Départemental,

La commune d'Épernon possède 724 logements sociaux.

Il propose une participation identique à 2017, de 3 € par logement, soit 2 172 €

Sur l'exposé présenté, les membres de l'assemblée sont invités à se prononcer sur ce projet de délibération.

Monsieur BELHOMME rappelle qu'en 2017, le nombre de logements sociaux étaient au nombre de 694 et explique la différence par l'ajout cette année des logements suivants :

- Résidence seniors : 19
- Impasse des Lilas : 1
- Route de Gallardon : 3
- Rue Drouet : 7

Il précise que dans la commune, quatre à cinq ménages reçoivent, tous les mois, des aides du FSL pour les factures d'eau ou d'électricité. Les dossiers sont gérés par les assistantes sociales.

La participation est adoptée à l'unanimité.

#### **V – URBANISME – FONCIER**

##### **5.1 Acquisition d'une parcelle non bâtie cadastrée section AKa 262 appartenant à la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France : Rapporteur G. DAVID**

Monsieur DAVID explique que ce dossier a été examiné en Commission urbanisme.

Plusieurs parcelles doivent être échangées entre la SNCF, la Communauté de Communes et la Commune.

Monsieur G. DAVID, Adjoint à l'urbanisme expose à l'assemblée :

VU le Code de l'urbanisme,

VU le titre de propriété produit par la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France,

VU la consultation de la commission d'urbanisme le 20 juin 2018,

CONSIDÉRANT la nécessité d'une transaction foncière entre la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France et la Ville d'Épernon aux fins de régularisation du droit de propriété exercé sur la parcelle AKa 262, rue de la Gare, devant la halle.

CONSIDÉRANT la proposition financière de la Communauté de communes des Portes euréliennes d'Île-de-France à 5 € le m<sup>2</sup>,

Soit :

PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX AU M <sup>2</sup>	TOTAL
AKa 262	64	5,00 €	<b>320,00 €</b>

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur ladite acquisition et autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Madame MARCHAND ne comprend pas le plan et demande si le carré correspond à la halle.

Madame le Maire explique que les zébras correspondent à l'endroit où arrivent les bus.

Madame MARCHAND demande confirmation de la localisation de la parcelle ; se situe-t-elle bien entre le lieu d'arrivée des bus et la halle ?

Monsieur DAVID confirme. Il y a deux petites parcelles et, pour l'instant, il s'agit de la AKa 262. Ce sont des bouts de trottoir.

Madame le Maire ajoute que l'autre parcelle sera cédée par SNCF Mobilités, la démarche est en cours. C'est une longue histoire. Les découpages entre SNCF Mobilités et SNCF Réseaux sont bizarres, la régularisation est en cours, ce qui est une très bonne chose.

L'acquisition de la parcelle est adoptée à l'unanimité.

## **VI- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Madame RAMOND donne les informations suivantes :

➤ **LES CARTES D'IDENTITE ET PASSEPORTS** seront établis à la mairie d'Epernon à partir du 2 octobre 2018, sur rendez-vous.

➤ Distribution à l'assemblée des **FLYERS** relatifs aux manifestations suivantes : la Saint-Fiacre, le centenaire de l'armistice et le bulletin du jumelage.

### ➤ **EXPOSITIONS :**

- AUX PRESOIRES :
  - Les soldats et le monument aux morts : du 4 au 15/09/2018.
  - Exposition de Peintures.
- AUX PRAIRIALES
  - L'Eure-et-Loir dans la guerre 1914-1918 du 25/09 au 17/11/2018
  - Film-documentaire : Dans les pas d'Octave samedi 29 septembre à 20h30.

➤ **REMERCIEMENTS** des associations pour l'attribution d'une subvention municipale : Comité de jumelage, l'ADMR/SIAD.

### ➤ **POINT SUR LES TRAVAUX :**

#### MEDIATHEQUE :

- retard dû à deux entreprises :
  - Lot Plomberie/Sanitaire/Chauffage : entreprise en liquidation judiciaire. Un marché à procédure adaptée a été relancé.
  - Lot Couverture/Etanchéité : abandon de chantier. Un premier courrier reçu de l'entreprise ne donne pas d'explication quant à son éventuelle reprise des travaux. Un autre courrier lui sera envoyé par le maître d'œuvre.
  - La question des pénalités est posée. La situation des entreprises doit être préalablement clarifiée.

RUE DES PIQUEURS DE GRES : actuellement l'entreprise effectue le 2<sup>ème</sup> niveau des mesures de sécurité. Des sondages avant travaux sont effectués afin de sécuriser au maximum la zone de travail.

RUE DU PRIEURE : Les bordures ont été reprises et les enrobés seront faits conjointement avec Energie Eure-et-Loir dans les semaines à venir.

Gare : Monsieur ESTAMPE fait observer que des travaux ont été effectués aux abords de la gare, des tas de sable sur les trottoirs subsistent. Qu'en est-il ?

Monsieur DUCOUTUMANY répond que la pose d'un débitmètre à la sortie du tunnel a provoqué une fuite qui a été traitée. En septembre, des travaux plus conséquents pour ces mêmes travaux ont provoqué un problème de pression faisant éclater une canalisation de l'autre côté de la rue Saint-Denis. Les enrobés ont été effectués côté rue Saint-Denis mais côté sortie gare, ils seront faits après stabilisation du débitmètre et de la pression.

MUR DU FORUM : le crépi qui vient d'être posé est tombé. Monsieur DUCOUTUMANY transmettra l'information au service technique pour que le nécessaire soit fait auprès de l'entreprise.

MUR D'UN PARTICULIER ECROULE DONNANT DANS LES RUELLES : Monsieur ESTAMPE fait remarquer que ce mur s'est écroulé depuis des mois et il s'interroge sur les responsabilités de la commune. Il demande ce que la mairie a prévu de faire. Monsieur DUCOUTUMANY répond qu'un contact a déjà été pris avec le propriétaire. Pour la sécurité, il faudra sécuriser le périmètre et savoir ce que le propriétaire envisage de faire.

ATTACHES-VELOS :

Monsieur ESTAMPE constate que les attache-vélos sont rescellés avec du béton sur du goudron rouge. Cela va à l'encontre de l'AVAP. Monsieur DUCOUTUMANY transmettra l'information au service technique pour en vérifier les raisons.

POCHE D'EAU A PROXIMITE DES PRESOIRS : Elle a été trouvée et traitée.

TUILES AUX DESSUS DE LA CREPERIE : Monsieur ESTAMPE fait remarquer que des tuiles tombent.

➤ Madame RAMOND informe qu'un **BUREAU DE L'ECHO REPUBLICAIN** va ouvrir à la Place de l'atelier boutique.

➤ **BOIS DE LA DIANE** : Madame MARCHAND demande si après l'abattage et la sortie des grues, les chemins ruraux seront remis en état. Madame RAMOND fait observer la proximité de la commune de Raizeux.

Madame MARCHAND ajoute que 0.89 hectares en coupes rases et 11 000 plans d'arbres vont être coupés. Elle demande où seront les nouvelles plantations. Monsieur DUCOUTUMANY répond que des résineux vont être plantés à l'endroit qui n'est pas encore déboisé.

➤ **TRAVAUX PLACE A. BRIAND** : Madame MARCHAND demande où en est la réflexion sur le projet des travaux Place A. Briand. Madame RAMOND répond que les enquêtes et réflexions ont été transmises au bureau d'études. Monsieur DUCOUTUMANY précise que les projets devraient être communiqués fin septembre.

➤ **PARKINGS DANS LES VERGERS** : Madame MARCHAND demande s'il y a un projet de création d'un parking dans les vergers. Madame RAMOND répond que la question sera examinée lors de la présentation du projet.

➤ **FUSION DE COMMUNES EPERNON-DROUE SUR DROUETTE-GAS** : Monsieur ESTAMPE demande si cette fusion est une rumeur. Madame RAMOND propose une réunion de travail du Conseil municipal le lundi 24 septembre à 20h30.

Ordre du jour épuisé à 22h00

Vu, le secrétaire de séance

Vu, le Maire